

Sur le plan multilatéral, les huit pays arctiques ont adopté, en 1991, la SPEA, qui permettra de renforcer la coordination des politiques et programmes nationaux déjà mis en place pour protéger l'environnement arctique. Le Canada accueillera la prochaine réunion ministérielle sur la SPEA, qui aura lieu en 1995. Le Canada a notamment pour priorités d'institutionnaliser davantage la SPEA et d'obtenir plus rapidement des progrès sur les questions concernant tout aussi bien la protection de l'environnement marin arctique que les connaissances autochtones sur le sujet.

Sur le plan bilatéral, le Canada et la Russie ont conclu en 1992 un Accord sur la coopération dans l'Arctique et le Nord. Aux domaines jugés prioritaires dans les années 60 — la géologie, la construction, l'environnement, la santé, le milieu socio-culturel et les activités des Autochtones — sont venues s'ajouter de nouvelles priorités, qui sont notamment les relations économiques entre les régions nordiques et les contacts directs entre les gouvernements régionaux et les administrations locales, d'une part, et les peuples autochtones, d'autre part.

En 1988, le Canada et les États-Unis ont conclu un Accord sur la coopération dans l'Arctique visant plus particulièrement l'utilisation du Passage du Nord-Ouest par les navires américains. Le Canada et les États-Unis participent depuis plusieurs années à la défense conjointe de l'Arctique. Les activités de coopération dans le domaine arctique que le Canada met en oeuvre avec les pays nordiques s'effectuent surtout avec le Danemark; ces activités sont notamment axées sur la délimitation de la frontière avec le Groenland et sur la recherche scientifique.

Le Canada est d'avis que l'établissement d'un Conseil de l'Arctique comblerait le besoin, de longue date, de créer une organisation qui soit investie d'un mandat plus vaste que celui de la SPEA et qui permette de promouvoir les intérêts régionaux. Un tel conseil pourrait fonctionner efficacement avec une présidence alternante, sans secrétariat permanent et avec la prise par les membres d'initiatives volontaires sur les activités convenues. Ce conseil devrait reposer sur le consensus afin de garantir la volonté politique requise pour un suivi efficace. Le Canada poursuivra activement ce dossier avec les autres pays de l'Arctique.